

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2024

---

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 60

présenté par

Mme Calvez, Mme Brugnera, Mme Berete, Mme Dupont, M. Sorre, M. Ledoux, Mme Métayer,  
M. Vuibert, Mme Maud Petit et Mme Violland

-----

**ARTICLE 3**

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« Il propose au conseil d'administration la stratégie de constitution d'une entreprise unique, le rythme de sa mise en œuvre opérationnelle et l'affectation des moyens qui y sont dédiés. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement précise les missions du président directeur général, pour lui confier un positionnement de départ fort et exécutif en lui permettant de proposer une orientation stratégique de la société France Médias vers la constitution d'une entreprise unique, le rythme de la mise en œuvre opérationnelle du rapprochement de ces sociétés et l'affectation des moyens qui y sont dédiés.